

ACTIVITE : ENREGISTREMENT DES CONVERSATIONS TELEPHONIQUES A DES FINS DE TRAÇABILITE DES ORDRES

Finalité(s)	Détail	Base(s) juridique(s)
Finalité 1	Enregistrement des conversations dans le cadre de la relation d'affaires pour permettre la traçabilité des ordres	Respect d'une obligation légale à laquelle est soumis le responsable du traitement*
Finalité 2	Etablissement de preuves en cas de litige avec un client/employé	Respect d'une obligation légale à laquelle est soumis le responsable du traitement

*Certains responsables du traitement sont soumis à des obligations particulières de **traçabilité des opérations effectuées**. Ainsi, pour les établissements bancaires ou assimilés, de telles obligations sont prévues par la Loi n° 1.338 du 7 septembre 2007 sur les activités financières et son Ordonnance Souveraine d'application.

Le traitement est-il mis en œuvre à des fins de surveillance ?	OUI
--	-----

Catégorie(s) de personnes concernées	Salariés Autre(s)	Appelés/Appelants
--------------------------------------	----------------------	-------------------

Collectez-vous des données sensibles ?
NON



(Autre(s)) catégorie(s) de données	Détail	Durée(s) de conservation	Source(s)
Identité/situation de famille	Voix de l'appelant et de l'appelé	5 ans	Personnes concernées
Adresses et coordonnées	Numéro de téléphone de l'appelant et de l'appelé	5 ans	Fichier RH + personnes concernées
Données d'identification électronique	Identifiant/logs de connexion des personnes habilitées à avoir accès aux enregistrements	Tant que la personne est en poste/ de 3 mois à 1 an	Dispositif d'enregistrement
Autre(s)	Contenu de la conversation	5 ans	Personnes concernées

Catégorie(s) de personnes ayant accès aux données	Détail	Localisation des personnes
Catégorie 1	Service informatique	Monaco
Catégorie 2	Service compliance	Monaco
Catégorie 3	Prestataire de maintenance	Monaco

Catégorie(s) de personnes habilitées à recevoir communication des données	Détail	Localisation des personnes
Destinataire 1	N/A	N/A

Sécurité	Référence(s) documents
Equipements situés dans une baie informatique sécurisée	Politique de sécurité Schéma de la sécurité technique
Traçabilité des accès	Politique de sécurité
Identifiant et mot de passe propres à chaque personne habilitée à avoir accès au traitement	Politique de sécurité Liste des personnes habilitées à avoir accès

Transfert de données vers un pays ne disposant pas d'un niveau de protection adéquat	NON
---	-----

Modalité(s) d'information préalable des personnes concernées	Charte informatique Règlement intérieur Contrat avec les clients Message vocal pour tout appel entrant
---	---

Droits des personnes concernées	Droit d'accès Droit à la limitation
--	--

Profilage (uniquement traitements de l'article 64)	NON
---	-----

Avez-vous effectué une analyse d'impact ?	NON
--	-----